



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

15 JUIN 2021

LETTRE D'INFORMATION

en Nouvelle-Aquitaine



FRANCE RELANCE en Nouvelle-Aquitaine

« Avec France Relance, reprendre notre destin en main,
construire la France de 2030 »

*Emmanuel Macron,
Président de la République*

« Nous devons réarmer nos territoires, nous devons investir
dans nos territoires, nous devons nous appuyer sur nos territoires.
C'est l'objet de la relance »

*Jean Castex,
Premier ministre*



Découvrez le nouvel agenda des appels à projets du plan de relance en cliquant ici



Thèmes abordés cette semaine

COHÉSION

1 Jeune / 1 Mentor

Alternance

COHÉSION

1 Jeune / 1 Mentor

le dispositif «1 jeune, 1 mentor» vise à accroître le nombre de jeunes qui bénéficient de l'accompagnement d'un mentor (étudiant, professionnel en exercice ou retraité), pendant leur parcours scolaire, dans leurs choix d'orientation ou en phase d'insertion professionnelle.

Le mentorat est un engagement personnel pour le mentor comme pour le jeune mentoré, basé sur le volontariat de chaque côté, la confiance, la bienveillance et le respect mutuel. Il s'inscrit dans

la durée : le «binôme» que forment le mentor et le jeune se rencontre plusieurs heures par mois, pendant au moins six mois. Le binôme est encadré par une structure, le plus souvent une association, qui offre un cadre sécurisé pour chacun.

Le nouveau service en ligne dédié au mentorat a été lancé sur le site 1jeune1solution.gouv.fr.

Alternance

Alors que se prépare la prochaine rentrée, le recrutement de salariés en alternance peut être envisagé dès maintenant.

Rendez-vous sur le site 1jeune1solution.gouv.fr pour déposer vos offres et trouver votre futur alternant.

De nombreux services sont à votre disposition. Vous pouvez :

- › **poster une ou plusieurs offres de contrats d'alternance** en quelques clics ;
- › obtenir des informations sur les aides auxquelles vous avez droit et si besoin utiliser le **simulateur de calcul de rémunération et d'aides aux employeurs** ;
- › **organiser un événement de recrutement** en ligne ou en physique en quelques étapes guidées ;
- › **retrouver la cartographie des CFA** dans lesquels des jeunes ayant débuté une formation en apprentissage sont en attente d'un employeur.

Vous pouvez bénéficier d'aides exceptionnelles du plan « 1 jeune, 1 solution » : 5 000 € ou 8 000 € pour le recrutement d'un alternant en 2021.

Jusqu'à la fin de l'année, le Gouvernement continue de soutenir le recrutement de jeunes en apprentissage et en contrat de professionnalisation en permettant aux employeurs de bénéficier d'une

aide de 5 000 € pour les alternants de moins de 18 ans ou de 8 000 € pour ceux de plus de 18 ans. La première année, ces aides couvrent presque intégralement le salaire de votre alternant.

L'aide est versée automatiquement une fois le dépôt du contrat effectué par l'opérateur de compétences, et sous condition d'engagement à respecter un quota d'alternants ou de contrats favorisant l'insertion professionnelle dans leur effectif pour les entreprises de 250 salariés ou plus.

- › Comment bénéficier de l'aide exceptionnelle aux employeurs qui recrutent **en apprentissage** ?
- › Comment bénéficier de l'aide exceptionnelle aux employeurs de salariés en **contrat de professionnalisation** ?



Retrouvez l'ensemble des mesures du plan de relance

planderelance.gouv.fr

Retrouvez notre rubrique plan France Relance en Nouvelle-Aquitaine
[Le-plan-de-relance-en-Nouvelle-Aquitaine](#)